



**Assemblée générale ordinaire  
Assemblée générale extraordinaire  
Samedi 28 mars 2015  
iReMMO – Paris**

**Procès-verbal**

Présents : 25

Inscrits absents excusés : 3

Avaient donné pouvoir : 31

Soit un total de votants : 56

Nombre d'adhérents : 86

Nombre d'adhérents ayant le droit de vote (à jour de leur cotisation au moment du vote) : 83

Le quorum est atteint pour l'assemblée générale ordinaire (42)  
et extraordinaire (56)

L'assemblée générale est ouverte à 9 h 45.

**Accueil**

Le président remercie les présents et salue un nombre plus important de participants à l'assemblée générale que d'ordinaire.

Quelques mots sont prononcés en la mémoire de Jacqueline Grenet, qui nous a quittés en 2014 et une minute de silence est observée.

Le président rappelle la tenue de la conférence « 14-18, Écrire la biographie d'un ancêtre soldat » l'après-midi même, et informe les participants qu'à cette occasion l'AEPF a acquis le livre « 500 Témoins de la Grande Guerre » auquel a collaboré Alexandre Lafon, historien intervenant de ladite conférence, ouvrage proposé à demi-tarif aux adhérents.

**Présentation du rapport moral par le président (en pièce-jointe, *annexe 1*)**

La lecture du rapport moral est l'occasion de rappeler que deux candidatures ont été formulées pour compléter le conseil d'administration : Jean-Jacques Allezard et Géraldine Couget.

Concernant les journées d'information, le président précise que la journée d'information proposée à Marseille ne trouve pas le succès escompté et sera, faute d'inscrits, vraisemblablement annulée. Le conseil d'administration a décidé de proposer une journée d'information à Toulouse en 2016, et une à Nancy en 2017, en sus des journées traditionnelles de Paris, Lyon et Bordeaux, afin d'évaluer si ces lieux

correspondent à une attente.

Concernant le site Internet de l'AEPF, il a été constaté que les adhérents avaient des difficultés à se connecter à leur espace personnel. Georges Didier, membre de l'AEPF et fort de son expérience professionnelle de rédacteur technique, va travailler à la réalisation d'un didacticiel plus simple et plus intuitif.

Par ailleurs, le blog de l'AEPF et notamment les « Point du mardi » et « Mot du jeudi » ont une bonne audience ; une modification sera envisagée, visant à ouvrir les commentaires aux non-membres de l'AEPF, afin de favoriser les échanges et apports de l'extérieur (commentaires modérés néanmoins).

[Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.](#)

### **Présentation du rapport financier par le trésorier (en pièce-jointe, *annexes 2 et 3*)**

Edmond Varenne explique les différents postes budgétaires et les frais engendrés notamment par l'organisation de la JNEP. Le résultat de l'exercice 2014 présente un point très positif : les sessions de formation, qui dégagent des bénéficiaires et pourraient, sous réserve du même succès renouvelé, servir à financer de futurs événements tels que la JNEP 2016.

[Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.](#)

### **Modification du règlement intérieur (en pièce-jointe, *annexe 4*)**

Le président présente les modifications du règlement intérieur de l'AEPF proposées par le conseil d'administration.

Les principaux points de modification concernent :

- L'exemption, à leur demande, comme condition préalable à l'agrément, de journée d'information pour les écrivains publics en activité depuis au moins deux ans et/ou les titulaires de la licence professionnelle de la Sorbonne nouvelle ou du diplôme universitaire de l'Université du Sud Toulon-Var (art. 1 b) ;
- La procédure d'agrément « allégée » pour les écrivains publics en exercice depuis plus de deux ans (art. 1 d) ;
- L'ajout, dans l'énumération des recettes de l'association, des droits d'inscription aux modules de formation de l'AEPF (art. 5 e).

[Ainsi modifié, le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.](#)

### **Élection au conseil d'administration**

Comme le prévoit l'article 11.4 des statuts, un appel à candidature est lancé séance tenante pour les sièges à pourvoir au sein du conseil d'administration. Aucun autre membre n'est candidat que Géraldine Couget, qui ne peut être présente à l'assemblée générale, et Jean-Jacques Allezard. Le président lit la lettre écrite par Géraldine Couget, expliquant à la fois ses motivations à faire partie du conseil d'administration et s'excusant pour son absence (lettre en pièce-jointe, *annexe 5*). Jean-Jacques Allezard se présente et évoque à son tour ses motivations à rejoindre le conseil d'administration.

Par ailleurs, Sandrine Chevillon, Edmond Varenne et Sylvie Monteillet sont renouvelables au conseil d'administration.

Les adhérents votent à bulletin secret. Après dépouillement :

Sandrine Chevillon est réélue au conseil d'administration à l'unanimité.

Edmond Varenne est réélu au conseil d'administration à l'unanimité.

Sylvie Monteillet est réélue au conseil d'administration à l'unanimité.

Géraldine Couget est élue au conseil d'administration à l'unanimité.

Jean-Jacques Allezard est élu au conseil d'administration à l'unanimité.

## Assemblée générale extraordinaire

### Modification des statuts (en pièce-jointe, *annexe 6*)

Quelques corrections orthotypographiques ont été apportées au document. Hormis ces détails, les principales modifications concernent :

- L'ajout, dans l'énumération des ressources de l'association, des bénéfices des sessions de formation (art. 8) ;
- L'envoi des convocations aux réunions du conseil d'administration par mail (art. 14.1).

Ainsi modifiés, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

## Assemblée générale ordinaire

### Résultats de l'enquête adhérents (en pièce-jointe, *annexe 7*)

La moitié des adhérents ont répondu à l'enquête.

Les attentes des membres par rapport à l'AEPF ont amené le conseil d'administration à réviser la procédure actuelle consistant à envoyer, sur demande du nouvel agrégé, un courrier au maire de sa commune d'installation, pour l'informer de la présence dans sa ville d'un écrivain public récemment agrégé. La nouvelle procédure prévoira donc d'envoyer trois courriers par an, et par adhérent, nouvel agrégé ou non, au destinataire de son choix (maire, conseil général, médiathèque...), moyennant le fait qu'il fournisse ses coordonnées.

Concernant les attentes des membres de se faire connaître auprès de différents organismes, le conseil d'administration réfléchit aux diverses pistes proposées, bien qu'il faille les envisager dans un cadre national.

Concernant le site de l'AEPF, il est décidé de payer pour un meilleur référencement sur les requêtes de moteurs de recherche « biographie », « biographe », etc. À cette occasion, il est rappelé aux adhérents qu'ils sont encouragés à écrire des articles sur le blog du site, afin de le faire vivre d'une part, et pour œuvrer à son référencement d'autre part.

Il est rappelé que les membres du conseil d'administration sont à la disposition des adhérents qui auraient des questions sur leur activité.

Le conseil d'administration a pris bonne note des suggestions de partenariat et réfléchit à des prises de contact.

Les adhérents expriment des besoins en formation :

- À la biographie : le succès de la session de formation à la biographie du mois de mars (refus de participants car trop grand nombre de demandes) s'inscrit en parfaite cohérence avec ces attentes ; les commentaires exprimés dans les feuilles d'évaluation de ladite formation semblent confirmer qu'elle répond aux attentes des membres. Il a été décidé de reconduire cette formation deux fois par an ;
- En démarche commerciale : il a été décidé de mettre en place, avec un formateur spécialisé dans le domaine, des formations à la démarche commerciale pour les adhérents. Ces sessions auront lieu une fois par an, à Paris et Lyon, seront gratuites et réservées aux membres de l'AEPF. Leur contenu sera spécifiquement adapté au métier d'écrivain public.

### Point sur les ateliers d'analyse de la pratique

L'idée des ateliers d'analyse de la pratique ayant séduit à la dernière assemblée

générale, mais n'ayant concrètement pas réuni le nombre minimum de participants pour s'ouvrir, les formations en démarche commerciale s'y substitueront, attendu que d'une part elles répondront à une attente d'un bon nombre d'adhérents, et que d'autre part le peu de participants ayant souhaité s'inscrire aux ateliers d'analyse de la pratique étaient tous de nouveaux écrivains publics qui souhaitaient notamment une aide à leurs démarches d'installation et de démarchage.

Le conseil d'administration escompte, devant l'enthousiasme provoqué par cette annonce des formations en démarche commerciale, qu'elles rencontreront un réel succès.

### **Procédure d'agrément adaptée pour les titulaires de la licence professionnelle délivrée par l'université de la Sorbonne**

Après des échanges avec Plume et Buvard, le conseil d'administration a réfléchi à la mise en place d'une procédure d'agrément adaptée pour les titulaires de la licence professionnelle de la Sorbonne. Considérant que les diplômés n'ont a priori pas besoin de démontrer leurs compétences rédactionnelles, le conseil d'administration propose que l'agrément les concernant repose sur :

- Un C.V. et une lettre de motivation manuscrite ;
- Un entretien avec l'un(e) des membres du conseil d'administration ;
- Pour ceux qui le souhaitent, la présentation de leur mémoire soutenu dans le cadre de leur licence professionnelle.

Les candidats devront en outre fournir les traditionnelles pièces administratives indispensables (extrait de casier judiciaire, copie des diplômes, etc.).

Tous les adhérents présents validant cette démarche, ces nouvelles dispositions seront reprises dans le règlement intérieur modifié et soumis au vote de la prochaine assemblée générale.

### **Questions diverses**

Certains adhérents font remarquer que le diplôme reçu chaque année pourrait laisser penser que l'écrivain public agréé ne l'est que pour l'année en question - malgré la mention de la date d'obtention de l'agrément sur ledit diplôme. Le conseil d'administration réfléchit à la question.

Il a été observé que toutes les mentions de l'AEPF dans les documents de formation du CNED sont erronées ou obsolètes ; contact va être pris avec le CNED afin de les inciter à rafraîchir leurs données.

### **Clôture de l'assemblée générale, déjeuner et conférence**

L'assemblée générale est close sur place à 12 h 45, mais la plupart des membres restent tout de même pour le déjeuner, pris au « Bistrot de la Montagne », puis reviennent à l'iReMMO à 14 h 30 afin d'assister à la conférence « 14-18, Écrire la biographie d'un ancêtre soldat ».

## ANNEXES

[Annexe 1](#) : Rapport moral

[Annexe 2](#) : Rapport financier

[Annexe 3](#) : Comptes 2014

[Annexe 4](#) : Règlement intérieur modifié

[Annexe 5](#) : Lettre de Géraldine Couget

[Annexe 6](#) : Statuts modifiés

[Annexe 7](#) : Résultats de l'enquête auprès des adhérents

[Annexe 8](#) : Fiches mémo illettrisme

[Annexe 9](#) : Statistiques sur les agréments